



## Parc national des Cévennes

Conseil d'administration du 25 janvier 2017

Membres en exercice : 52

Membres présents ou suppléés : 35

Membre ayant donné mandat : 3

Membres absents excusés : 14

Nombre de voix : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 02

### DELIBERATION n°20170022 Commissions thématiques : composition

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 11 janvier 2017, s'est réuni le 25 Janvier 2017 à 14h30, au siège de l'établissement à Florac, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : Mme Lidia VAUTHIER représentée par M. Bruno GOURMAUD, M. René-Paul LOMI, Lieutenant-colonel Marc LOCATELLI, représente le Général Pierre CHAVANCY, M. Alain PEREZ, représente Mme Damienne VERGUIN, Mme Elisabeth SEVENIER-MULLER, Mme Annie VIU, M. Robert AIGOIN, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Alain ARGILIER, M. Pascal BEAURY, M. Denis BERTRAND, M. André BOUDES, M. Roland CANAYER, Mme Antonia CARILLO, M. Henri COUDERC, M. Francis COURTES, M. Patrick DELEUZE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Jean HANNART, M. Christian HUGUET, M. Alain JAFFARD, Mme Aurélie MAILLOLS, Mme Michèle MANOA, Mme Sophie PANTEL, représentée par Mme Sophie MALIGE, M. Jean-Claude PIGACHE, M. Lucien AFFORTIT, M. Gilbert BAGNOL, Mme Jeannine BOURRELY, Mme Lilas DELCLOS, M. Jean-Pierre LAFONT, Mme Florence PRATLONG, M. Thierry ROUMEJON, M. André THEROND, M. Georges ZINSSTAG, M. Kisito CENDRIER.

Ayant donné mandat : M. Alain BERTRAND, a donné mandat à M. Henri COUDERC, Mme Brigitte DONNADIEU a donné pouvoir à M. Henri COUDERC, Mme Line ROUSTAN, a donné mandat à M. André THEROND,

Absents excusés : M. Henri MALHERBE, M. Denis BOUAD, M. Hervé SAULIGNAC, M. Thomas VIDAL, M. Laurent WAUQUIEZ, M. Henri CLEMENT, Mme Marianne CARBONNIER-BUCKARD, Mme Catherine CIBIEN, Mme Isabelle CHUINE, Mme Frédérique GOMEZ, M. Denis PIT, Mme Anne-Caroline PREVOT, M. Serge RUMEBE, M. Yves VERILHAC,

Présents avec voix consultative : M. Hervé MALHERBE Commissaire du gouvernement représenté par M. François BOURNEAU, Mme Anne LEGILE, Mme Laurence DAYET, M. Jean-Paul CHASTANY.

Vu le code de l'environnement et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

*La directrice certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Cévennes, et qui a fait l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.331-35 du code de l'environnement. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le siège du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Le conseil d'administration, après un vote de 38 pour, zéro contre et 2 abstentions, décide de créer les 8 commissions ci-dessous :

- commission patrimoine culturel,
- commission EEDD Sensibilisation,
- commission tourisme,
- commission architecture, urbanisme et paysage,
- commission biodiversité,
- commission cynégétique
- commission agriculture,
- commission forêt.

La directrice de l'établissement



Anne LEGILE

PARC NATIONAL  
DES CÉVENNES

Le président



Henri COUDERC

## Commission EEDD Sensibilisation

Nombre total de membres : 27

Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb
Etat	1 représentant de la DSDEN 30	DSDEN 30	5
	1 représentant de la DSDEN 48	DSDEN 48	
	1 représentant du rectorat	Rectorat Occitanie	
	1 représentant de la DRAC Occitanie	DRAC Occitanie	
	1 représentant de la DDCSPP 30-48	sur proposition conjointe DDCSPP 30 - 48	
Collectivités locales	1 représentant du CD 48	Présidente du CD 48	5
	1 représentant du CD 30	Président du CD 30	
	1 représentant de CC		
	1 représentant d'une commune 48	EP PNC	
	1 représentant d'une commune 30		
Collège socio-professionnels	2 représentants de foyers ruraux	FDFR 48	13
		FDFR 30	
	1 représentant du Réel 48	REEL 48	
	1 représentant du MINE 30	MINE 30	
	2 représentants du monde enseignant	EP PNC	
	1 représentant de l'Entente interdépartementale C&C	Entente interdépartementale C&C	
	1 représentant de Pays d'art et d'histoire	Pays d'art et d'histoire Mende et Lot en Gévaudan	
	5 représentants de structures d'accueil	EP PNC	
Collège société civile	3 personnes qualifiées	EP PNC	3
Conseil scientifique de l'EP PNC	1 représentant du CS	Présidente du CS	1
<b>TOTAL</b>			<b>27</b>

## Commission Patrimoine culturel

Nombre total de membres : 22

Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb
Etat	2 représentants de la DRAC Occitanie	DRAC Occitanie (musée / archéologie)	2
	Collectivités locales	1 représentant de la région Occitanie 1 représentant du CD 48 1 représentant du CD 30 3 représentants de communes EP PNC	6
Collège socio-professionnels	1 représentant de l'Entente interdépartementale C&C	Entente interdépartementale C&C	7
	1 représentant des Archives départementales 30	Service des archives départementales 30	
	1 représentant des Archives départementales 48	Service des archives départementales 48	
	4 représentants de musées locaux	EP PNC	
Collège société civile	2 représentants associatifs	Le lien des chercheurs cévenols	5
	3 personnes qualifiées	Club cévenol	
		EP PNC	
Conseil scientifique de l'EP PNC	2 représentants du CS	Présidente du CS	2
<b>TOTAL</b>			<b>22</b>

## Commission Tourisme

		Nombre total de membres :	31	
Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb	
Etat	1 représentant de la DIRECCTE	DIRECCTE Occitanie	3	
	1 représentant de la DDCSPP 30	DDCSPP 30		
	1 représentant de la DDCSPP 48	DDCSPP 48		
Collectivités locales	1 représentant SM Grand site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses	Président SMGS GTJC	5	
	1 représentant du CD 30	Président du CD 30		
	1 représentant du CD 48	Présidente du CD 48		
	2 représentants de Pôle pleine nature	Président CC CACTS		
		Président SMA du Mont-Lozière		
Collège socio-professionnels	1 représentant de l'Entente interdépartementale C&C	Entente interdépartementale C&C	17	
	1 représentant de l'ARDT 30	ARDT 30		
	1 représentant du CDT 48	CDT 48		
	5 représentants d'office de tourisme	OT		
		1 représentant CCI		sur proposition conjointe CCI 30 et CCI 48
	5 gestionnaires d'infrastructure touristique	EP PNC		
		1 représentant Cévennes Ecotourisme		sur proposition conjointe ONF48 et ONF30
		1 représentant de l'ONF		
		1 représentant du Syndicat national des accompagnateurs en montagne		
	SNAM			
Collège société civile	1 représentant association Protection de la Nature	EP PNC	5	
	2 représentants d'association itinérance			
	2 représentants d'association APN			
Conseil scientifique de l'EP PNC	1 représentant du CS	Présidente du CS	1	
<b>TOTAL</b>			<b>31</b>	

## Commission Architecture, Urbanisme et Paysage

		Nombre total de membres :	31
Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb
Etat	1 représentant de la DDT de la Lozère	DDI 48	5
	1 représentant de la DDTM du Gard	DDTM 30	
	1 représentant de la DREAL Occitanie	DREAL Occitanie	
	1 représentant de l'UDAP 48	UDAP 48	
	1 représentant de l'UDAP30	UDAP 30	
Collectivités locales	1 représentant d'une commune lozérienne	EP PNC	6
	1 représentant d'une commune gardoise		
	2 représentants de 2 communautés de communes ayant si possible un PLU		
	2 représentants département		
Collège socioprofessionnels	1 représentant de l'Entente Causses & Cévennes	Entente interdépartementale C&C	14
	1 représentant du CAUE 48	CAUE 48	
	1 représentant du CAUE 30	CAUE 30	
	1 représentant de la chambre d'agriculture	sur proposition conjointe CA 48 et CA 30	
	1 représentant de la SAFER/ASTAF	SAFER	
	1 représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat	sur proposition conjointe CMA 48 et CMA 30	
	1 représentant de l'association des artisans batisseurs de pierre sèche	ABPS	
	1 représentant de la CAPEB	CAPEB	
	1 architecte	Ordre des Architectes LR	
	1 paysagiste	EP PNC	
	1 entreprise de construction écologique		
	1 espace info énergie		
	1 forestier privé		
	1 agence immobilière		
Collège société civile	1 habitant du cœur	EP PNC	5
	1 habitant de l'aire d'adhésion		
	3 représentants associatifs Logement et Patrimoine		
Conseil scientifique de l'EP PNC	1 représentant du CS	Présidente du CS	1
<b>TOTAL</b>			<b>31</b>

## Commission Biodiversité

		Nombre total de membres :	35
Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb
Etat	1 représentant de la DDT de la Lozère	DDT 48	3
	1 représentant de la DDTM du Gard	DDTM 30	
	1 représentant de la DREAL Occitanie	DREAL Occitanie	
Collectivités locales	1 représentant du conseil régional Occitanie	Région Occitanie	10
	1 représentant du conseil départemental Lozère	Département de la Lozère	
	1 représentant du conseil départemental Gard	Département du Gard	
	2 représentants de SAGE	SAGE du Tarn SAGE des Gardons	
	5 amateurs de collectivités locales en charge d'un site natura 2000	EP PNC	
Collège socio-professionnels	1 représentant du CEN LR	CEN LR	15
	1 représentant du CBN Méditerranée	CBN Med	
	1 représentant de fédération de chasse	sur proposition conjointe FDC 48 et FDC 30	
	1 représentant fédération de pêche	sur proposition conjointe FDP 48 et FDP 30	
	2 représentants ONCFS	ONCFS 48 ONCFS 30	
	2 représentants AFB	AFB 48 AFB 30	
	1 représentant Agence de l'eau	AE Adour Garonne	
	1 forestier		
	1 agriculteur		
	1 organisateur de manifestation sportive		
	2 représentants d'entreprise	EP PNC	
1 représentant ONF	sur proposition conjointe ONF 48 et 30		
Collège société civile	5 représentant d'associations de protection de l'environnement	EP PNC	5
Conseil scientifique de l'EPPNC	2 représentant du CS	Présidente du CS	2
<b>TOTAL</b>			<b>35</b>

## Commission Chasse

Nombre total de membres : 27					
Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb		
Etat	1 représentant de la DDT de la Lozère	DDT 48	3		
	1 représentant de la DDTM du Gard	DDTM 30			
	1 représentant de l'ONCFS	ONCFS LR			
Collectivités locales	1 représentant de la CC Mont Lozère	Présidents des CC	5		
	1 représentant de la CC Gorges Causses Cévennes				
	1 représentant de la CC des Cévennes au Mont Lozère				
	1 représentant de la CC Causses Aigoual Cévennes terres solidaires				
	1 représentant de la CC du Pays Viganais				
Collège socio-professionnels	1 représentant de la FDC de la Lozère	Présidents des FDC	11		
	1 représentant de la FDC du Gard	sur proposition conjointe ONF48 et ONF30			
	1 représentant de l'ONF				
	3 représentants de TCA	Président TCA Aigoual nord			
		Président TCA Mont-Lozère ouest			
	4 représentants de l'Association cynégétique PNC	Président FDC 48		Président AC PNC	
		1 représentant d'entreprise de transformation			EP PNC
	Collège société civile	2 représentants d'une association de protection de la nature		EP PNC	7
		1 représentant de la Fédération régionale de Randonnée pédestre		FRAP	
1 opérateur touristique		EP PNC			
2 agriculteurs					
1 propriétaire forestier					
Conseil scientifique de l'EP PNC	1 représentant du CS	Présidente du CS	1		
<b>TOTAL</b>			<b>27</b>		



## Commission Agriculture

Nombre total de membres : 30

Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb
Etat	1 représentant de la DDT de la Lozère	DDT 48	3
	1 représentant de la DDTM du Gard	DDTM 30	
	1 représentant de la DRAAF Occitanie	DRAAF Occitanie	
Collectivités locales	1 représentant du conseil régional occitanie	Région Occitanie	6
	1 représentant du conseil départemental Lozère	Département de la Lozère	
	1 représentant du conseil départemental Gard	Département du Gard	
	3 représentants par collectivité porteuse d'une démarche en faveur de l'agriculture (PAEC, Terra Rural)	EP PNC	
Collège socioprofessionnels	1 représentant de la chambre d'agriculture de Lozère	CA 48	15
	1 représentant de la chambre d'agriculture du Gard	CA 30	
	1 représentant de la chambre régionale d'agriculture	CRA Occitanie	
	1 représentant de la SAFER	SAFER	
	1 représentant de la fédération des groupements pastoraux	Fédération des GP	
	2 représentants des structures chargées du développement de l'agriculture biologique	sur proposition conjointe de leurs présidents	
	1 représentant de l'ALODEAR	ALODEAR	
	1 castanéiculteur		
	1 éleveur ovin		
	1 éleveur bovin		
	1 apiculteur	EP PNC	
	1 transformateur		
1 représentant de l'Entente Causses & Cévennes	Entente interdépartementale C&C		
1 représentant de l'EPLFPA Lozère	EPLFPA Lozère		
Collège société civile	1 forestier (commission)	Président(e) de la commission forêt	5
	1 chasseur	sur proposition conjointe FDC 30 et FDC 48	
	1 association de protection de la nature		
	1 représentant des consommateurs	EP PNC	
1 représentant des boutiques paysannes			
Conseil scientifique de l'EPPNC	1 représentant du CS	Présidente du CS	1
<b>TOTAL</b>			<b>30</b>

## Commission Forêt

Nombre total de membres : 26

Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb
Etat	1 représentant de la DDT de la Lozère	DDT 48	3
	1 représentant de la DDTM du Gard	DDTM 30	
	1 représentant de la DRAAF Occitanie	DRAAF Occitanie	
Collectivités locales	1 représentant du conseil régional Occitanie	Région Occitanie	6
	1 représentant du conseil départemental Lozère	Département de la Lozère	
	1 représentant du conseil départemental Gard	Département du Gard	
	1 représentant des communes forestières	Associations départementale et régionale des communes forestières	
	2 représentant de collectivités porteuses d'une démarche en faveur de la forêt (chartes forestières notamment)	EP PNC	
Collège socioprofessionnels	1 représentant de l'ONF 48	ONF 48	12
	1 représentant de l'ONF 30-34	ONF 30	
	1 représentants CRPF	CRPF	
	1 représentant chambre d'agriculture	sur proposition conjointe CA 48 et CA 30	
	1 représentant de coopérative forestière	coopérative forestière La Forêt privée lozérienne et gardoise	
	2 propriétaires forestiers	sur proposition conjointe des syndicat des propriétaires forestiers 48 et 30	
	2 exploitants forestiers	Syndicat des exploitants forestiers	
	1 transformateur	EP PNC	
	1 représentant des CCI	sur proposition conjointe CCI 48 et CCI 30	
	1 représentant de l'enseignement forestier	EP PNC	
Collège société civile	1 agriculteur issu de la commission Agriculture (commission agri)	Président(e) de la commission Agriculture	4
	1 chasseur	sur proposition conjointe FDC 30 et FDC 48	
	1 représentant d'association de protection de l'environnement	EP PNC	
	1 représentant des usages récréatifs randonnée, tourisme...		
Conseil scientifique de l'EPPNC	1 représentant du CS	Présidente du CS	1
<b>TOTAL</b>			<b>26</b>